



Déclaration FSU au CDEN du 18 décembre 2017

Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN),

A la veille de la préparation de la rentrée 2018, les orientations nationales sont inquiétantes, marquées par les suppressions de poste et la restriction de l'accès à l'université. Des décisions locales de l'université d'Orléans et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, aggravent ce contexte et font peser le risque d'une réelle détérioration de l'accès à l'enseignement public dans notre département.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la troisième année consécutive pour étudier les projets de nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine du Conseil Départemental. Cet acharnement du Conseil Départemental reste uniquement motivé par le projet, porté par la ville de Chartres, de fermeture du site actuel du collège Jean-Moulin. Bien que le temps passe, ce projet reste irrecevable et inacceptable pour la FSU.

Irrecevable car nous ne voyons toujours pas l'urgence de cette fermeture du site actuel du collège Jean-Moulin. Annoncée comme urgente en 2015 pour permettre l'installation du siège de la Cosmetic Valley et la pérennisation des milliers (1500 ? 6000?) d'emplois, deux ans après, la Cosmetic Valley ne semble pas avoir souffert du report de cette fermeture. En quoi ce puissant cluster n'est-il pas en mesure d'attendre encore deux années ? Ce n'est pas la construction d'une vitrine qui peut créer de l'emploi...c'est le développement de l'activité économique sur les sites de production, de recherche-développement, d'administration ! L'argument de la menace de la concurrence d'autres territoires désirant récupérer ce siège ne nous convainc pas. La compétitivité territoriale de l'Eure-et-Loir ne fait pas le poids face aux intérêts des centaines d'élèves et des dizaines de personnels dont les conditions d'étude et de travail vont être profondément dégradées par ce projet.

Irrecevable, le projet l'est aussi car nous n'avons toujours aucune garantie que le Conseil Départemental engagera les travaux d'aménagement d'un nouveau site étant donné que ces travaux n'ont toujours pas commencé. C'est pourquoi nous maintenons notre revendication d'un transfert de mur à mur qui seul garantit la réalité de ces travaux...car il est toujours possible pour une collectivité de remettre en cause son engagement au nom par exemple de l'évolution de sa situation budgétaire

Inacceptable, le projet l'est aussi car il est contraire à l'intérêt pédagogique puisqu'il détruit les relations pédagogiques entre les élèves et les adultes, constitutives de l'apprentissage des élèves. Ainsi, en étant prévu en deux temps, ce projet de déménagement bouleverse d'autant plus les conditions d'étude et de travail. Non, un collège ce n'est pas que des murs et du mobilier. C'est d'abord des relations entre des élèves et les adultes qui les encadrent et sont chargés de leur transmettre des connaissances et des savoir-faire. Déménager, re-sectoriser, disperser les personnels, c'est briser toutes ces relations donc remettre en cause cette éducation, sa continuité et ces transmissions.

Inacceptable, le projet l'est aussi car il met en péril les droits des personnels à une continuité dans l'effectuation de leurs missions, à un cadre professionnel et des conditions de travail de qualité. En effet, ce projet déstabilise les équipes professionnelles de l'ensemble des établissements de l'agglomération en modifiant le nombre d'élèves et la provenance de ceux-ci. Il modifie les postes de manières transitoires, précarisant le travail des équipes.

Inacceptable, le projet l'est aussi car, malgré l'arrêt en ce sens du TA rappelant que le code de l'Éducation précise bien que la sectorisation ne doit pas être géographique mais démographique et sociale, le projet présenté est une pâle copie de celui cassé par la juridiction administrative. Le projet du CD n'en a retenu que le paragraphe mettant en lumière l'absence de mixité sociale au collège d'Hélène-Boucher. Mais quelle sera la mixité sociale dans le futur collège Jean-Moulin II ? Que devient cette mixité dans les collèges de la banlieue (Victor-Hugo et Mathurin-Régnier) ? La mixité sociale dans ces établissements est aujourd'hui très faible. Un certain nombre d'indicateurs prouve que la situation y est difficile. Demain, avec la sectorisation proposée, la situation sera explosive tandis que d'autres collèges continueront de rassembler des publics plus favorisés. Nous ne voulons pas que ces collèges

connaissent le sort d'un autre collège situé dans ce même secteur de Beaulieu, le collège Charles-Péguy qui a dû finir par être fermé.

La FSU votera donc contre ce projet de sectorisation. Et nous vous demandons Madame la Préfète de ne pas signer la désaffectation des locaux du site actuel du collège afin de permettre la continuité du service public d'éducation. Attendez la construction ou l'aménagement d'un nouveau site pouvant accueillir les élèves et l'ensemble des personnels du collège Jean-Moulin. Nous pensons en effet qu'ici, l'Etat doit faire comprendre à tous les acteurs de ce dossier que la seule solution acceptable est le transfert de mur à mur. Défendre, garantir l'intérêt général, c'est ici comme bien souvent trouver un chemin commun entre des intérêts divergents. Chasser les élèves et les personnels de Jean-Moulin, ce n'est pas réduire cette divergence. Ne pas entendre l'intérêt des élèves et de la réussite de leur scolarité, c'est au contraire sacrifier l'un de ces intérêts au profit d'un autre, celui du pouvoir économique. Ce n'est donc pas défendre l'intérêt général. Pire, c'est transmettre aux élèves (très concrètement) l'idée que leur vie, leur réussite scolaire, leurs relations sociales valent moins que la vie, la réussite, les relations sociales des dirigeants de leur cité. Où sont ici les valeurs de la République ?

Une autre menace pèse sur l'enseignement public de notre département. Le président de l'université d'Orléans a annoncé son intention de fermer l'antenne universitaire de Chartres c'est-à-dire la licence de biologie. Cette annonce n'est motivée par aucune raison objective :

- ni financière car cette licence rapporte plus à l'université qu'elle ne lui coûte, le conseil départemental prenant en charge l'essentiel des frais,
- ni pédagogique car les taux de réussite et de remplissage de la licence sont bons, voire très bons.

Ce projet incompréhensible est donc lui aussi inacceptable. M.le président du Conseil Départemental vous devez obtenir le maintien de cette licence dans votre discussion avec le président de l'Université (demain) en vue de la signature d'une nouvelle convention pour l'occupation des locaux du PUEL.

Pour vous permettre de vous opposer avec plus de force à cette fermeture, la FSU et la FNEC-FP-FO proposent aux membres du CDEN le vote d'un vœu demandant au président de l'université d'Orléans de revenir sur cette fermeture. Nous espérons que, sur cette question de l'accès à l'enseignement supérieur, notre assemblée, attachée à la réussite de tou-te-s, saura trouver une large majorité.